AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**217C2110**
FR0000077570-FS0880

12 septembre 2017

**Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**MICROPOLE-UNIVERS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 septembre 2017, la société NextStage Asset Management (19 avenue George V, 75008 Paris), agissant pour le compte de FCPI dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 septembre 2017, le seuil de 5% des droits de vote et le 12 septembre 2017, le seuil de 5% du capital de la société MICROPOLE-UNIVERS et détenir, pour le compte desdits FCPI, 1 330 192 actions MICROPOLE-UNIVERS représentant autant de droits de vote, soit 4,66% du capital et 3,86% des droits de vote de cette société[1].

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions MICROPOLE-UNIVERS sur le marché.

_____

[1] Sur la base d'un capital composé de 28 555 339 actions représentant 34 492 310 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.